



6 Rue du Rhône
BP 20072
90002 BELFORT CEDEX
Tél. : 03 84 28 17 16

MISSION LOCALE 90

1 Place de l'Europe

90 000 BELFORT

RCS Belfort 328 263 140

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs les Adhérents de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « MISSION LOCALE 90 » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC N°2022-06 exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les conventions de financement : Validation du respect des objectifs demandés dans le cadre de ces conventions et contrôle de la période de rattachement des produits et charges associés ;



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 26 mai 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en



œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueil des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Belfort, le 18 juin 2026



Le Commissaire aux Comptes

EXCO NAXIS

Madame Lauriane STROCK

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	1 546	1 531	15	194	178	92.07
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	227 256	188 907	38 349	47 772	9 423	19.72
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		228 802	190 438	38 364	47 965	9 601	20.02
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	220 929		220 929	188 179	32 750	17.40
	Charges constatées d'avance (2)	3 660		3 660		3 660	
	Valeurs mobilières de placement						
ACTIF CIRCULANT	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	2 210 584		2 210 584	2 218 181	7 597	0.34
Total III		2 435 173		2 435 173	2 406 360	28 813	1.20
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 663 975	190 438	2 473 537	2 454 325	19 212	0.78

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	186 338	186 338		
	Autres				
	Report à nouveau	1 871 820	1 668 648	203 171	12.18
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	48 594	203 171	251 766	123.92
	Situation nette (sous total)	2 009 564	2 058 158	48 594	2.36
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	2 009 564	2 058 158	48 594	2.36
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	128 445	75 077	53 368	71.08
	Total III	128 445	75 077	53 368	71.08
PROVISIONS	Provisions pour risques	19 305		19 305	
	Provisions pour charges	9 009	9 009		
	Total IV	28 314	9 009	19 305	214.28
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	43 836	45 019	1 183	2.63
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	243 955	247 380	3 425	1.38
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	19 424	19 682	258	1.31
	Produits constatés d'avance				
	Total V	307 214	312 081	4 867	1.56
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 473 537	2 454 325	19 212	0.78

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

307 214

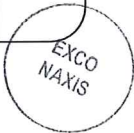
312 081



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	1 549 384		1 630 540		81 156	4.98
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	3 585				3 585	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions			157 920		157 920	100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés	75 077		173 013		97 936	56.61
Autres produits	140		238		98	41.31
Total I	1 628 185		1 961 711		333 526	17.00
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	203 264		202 724		539	0.27
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	95 778		103 004		7 226	7.02
Salaires et traitements	852 632		868 710		16 078	1.85
Cotisations sociales	336 559		492 784		156 224	31.70
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 349		17 771		1 422	8.00
Dotations aux provisions	19 305				19 305	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés	128 445		75 077		53 368	71.08
Autres charges	57 130		50 553		6 577	13.01
Total II	1 709 462		1 810 622		101 160	5.59
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	81 277		151 089		232 366	153.79

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	43 002	67 946	24 944	36.71
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	43 002	67 946	24 944	36.71
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	43 002	67 946	24 944	36.71
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	38 274	219 035	257 309	117.47
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		596	596	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		596	596	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	10 320	16 459	6 139	37.30
Total des produits (I+III+V)	1 671 188	2 030 252	359 065	17.69
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 719 782	1 827 081	107 299	5.87
5. EXCEDENT OU DEFICIT	48 594	203 171	251 766	123.92



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 473 537.43 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 628 185.13 Euros et dégageant un déficit de 48 594.39- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

1 Objet Social

L'objet social de notre association est décrit dans les statuts :

L'association a pour objet :

- D'accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leur démarche d'insertion sociale et professionnelle.
- De mettre en oeuvre des programmes qui articulent formation, accompagnement socio-professionnel et emploi, en faveur des publics les plus en difficulté.
- De promouvoir et mettre en oeuvre des actions en faveur des publics accompagnés, adaptées aux problématiques locales, en lien avec les partenaires locaux, et en s'appuyant sur les objectifs de l'Etat, de la Région et des Collectivités Territoriales.

Les organes statutairement compétents de notre association ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le "projet de notre association" pour lequel des réserves sont constituées dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Accompagnement des publics jeunes dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, culture, citoyenneté, ...
- Mise en place d'actions, projets pour réaliser cet accompagnement
- Mise en oeuvre des politiques publiques dans le cadre du Service Public de l'Emploi

3 Description des moyens mis en oeuvre

Recrutements de l'exercice en terme quantitatifs et qualitatifs

1 conseiller Numérique. Ce poste a fait l'objet d'une mise à disposition pour 0,5 ETP par la MIFE du 01/01 au 31/08. Reprise de la convention financière à partir du 01/09 et contractualisation d'un CDD à temps plein

2 CISP : 03 et 07 contractualisation en CDD

Evolution de la masse salariale totale (salaires bruts et cotisations employeur)

Pour la masse salariale totale :

Salaires bruts 2025 = 853 K€ (y compris PPV)

Salaires bruts 2024 = 869 K€ (y compris PPV)

soit - 16 K€ - 2 %

Cotisations employeur fiscales et sociales 2025 : 96 K€ + 340 K€ = 436 K€

Cotisations employeur fiscales et sociales 2024 : 103 K€ + 341 K€ = 444 K€

soit - 8 K€ - 1 %

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aides emplois aidés 2025 = 10 K€

Aides emplois aidés 2024 = 13 K€

Soit une diminution nette de 21 K€

- Autres moyens / dépenses engagées

Formation : le nombre d'heures de formation en lien avec les activités de l'association s'est élevé à 567 h pour un coût de 15 K€ indemnisé par l'OPCO à hauteur de 4 K€ (hors masse salariale) en comparaison avec l'exercice précédent 1093 h pour un coût de 43 K€ indemnisé par l'OPCO à hauteur de 15 K€ (hors masse salariale).

La plupart des formations sont proposées dans le cadre du Plan Régional BFC des Formations des Missions Locales, des structures partenaires et à la demande des salariés et/ou de la direction.

Dans le 1er cas, les frais pédagogiques sont pris en charge par Unifformation tout comme une partie des frais annexes. En fonction du lieu de déroulement de la formation, les frais d'hébergement et de restauration peuvent être plus importants que le plafond de remboursement de l'OPCO.

Les propositions des structures partenaires sont des temps de formation ou de professionnalisation. A titre d'exemple, 10 salariés ont participé au colloque annuel de la MDA NFC sur la thématique "impact des violences intrafamiliales chez l'adolescent".

Mise en place d'une action de formation pour l'ensemble des salariés "déontologie professionnelle et respect de la vie privée". D'une durée de 4 jours, l'équipe a été répartie sur 2 groupes et la formation s'est déroulée en partie sur 2026.

Pour les formations non inscrites au plan régional de formation, une demande de prise en charge est toujours réalisée en amont à l'OPCO Unifformation.

Communication

Les dépenses du compte 623 correspondent majoritairement à l'achat de goodies à destination des publics, partenaires et salariés et à l'impression d'un calendrier annuel grand format type ardoise Weleda. Une partie des goodies remplace les achats de fournitures de bureau type stylos, cahiers.

La plupart des outils de communication comme les flyers, programmes mensuels sont imprimés en interne.

Participation à une campagne de communication "sacs à pain" initiée par l'ARML BFC. La mutualisation de cette action a permis de négocier des tarifs intéressants. La part financée s'élève à 162 €.

Entretien général / dépenses de fonctionnement

Pas de dépenses significatives

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NON

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NON

EXCO
NAXIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 et 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- nouvelle définition du résultat exceptionnel
- suppression de la technique du transferts de charges
- modification du plan de comptes
- nouveaux modèles d'états financiers

Le traitement du passage aux nouvelles normes a été réalisé en appliquant la méthode rétrospective.

Il n'existe pas d'immobilisation décomposable.

Conformément au décret du 30/12/2005 relatif aux PME les amortissements restent calculés sur la durée d'usage.

Informations générales complémentaires

IS calculé au taux de 24 % sur les produits financiers

Effectif ETP : 21 NC + 3 C

Fonds gérés pour compte de tiers (dette passif et trésorerie actif) Cap Jeunes.

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

financeurs sont portés en fin d'exercice au passif du bilan au poste "Fonds Dédiés".

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste "engagements à réaliser sur ressources affectées", les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture

En produits dans le poste "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs", la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales (article 431-12 du règlement ANC 06-2018)

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 546		
Matériel de transport	99		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	228 172		6 748
TOTAL	228 271		6 748
TOTAL GENERAL	229 817		6 748

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 546	1 546
Matériel de transport			99	99
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		7 763	227 157	227 157
TOTAL		7 763	227 256	227 256
TOTAL GENERAL		7 763	228 802	228 802

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 352	178		1 531
Matériel de transport	99			99
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	180 402	16 170	7 763	188 809
TOTAL	180 501	16 170	7 763	188 909
TOTAL GENERAL	181 853	16 349	7 763	190 439

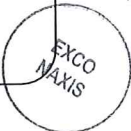
ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	178				
Matériel de bureau informatique mobilier	16 170				
TOTAL	16 170				
TOTAL GENERAL	16 349				

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	186 338				186 338
Report à nouveau	1 668 648	203 171		0-	1 871 820
Excédent ou déficit de l'exercice	203 171	203 171-		48 861-	48 594-
Situation nette	2 058 158			48 861-	2 009 564
TOTAL I	2 058 158			48 861-	2 009 564



ANNEXE

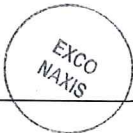
Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation CONTRAT ENGAGEMENT JEUNE JSMJ QPv CVUG RESEAUX SOCIAUX	75 077					128 445	
	70 344					125 988	
	1 864					2 457	
	2 869						
TOTAL	75 077					128 445	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	9 009	19 305			28 314
TOTAL	9 009	19 305			28 314
TOTAL GENERAL	9 009	19 305			28 314
Dont dotations et reprises d'exploitation		19 305			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 438	2 438	
Débiteurs divers	218 491	218 491	
Charges constatées d'avance	3 660	3 660	
TOTAL	224 589	224 589	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	43 836	43 836		
Personnel et comptes rattachés	99 946	99 946		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	128 184	128 184		
Impôts sur les bénéfices	10 320	10 320		
Autres impôts taxes et assimilés	5 505	5 505		
Autres dettes	19 424	19 424		
TOTAL	307 214	307 214		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	2 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans
Logiciels	Linéaire	3 an

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces valeurs mobilières de placement n'ont pas été intégrés.

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	219 677
Total	219 677

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 420
Dettes fiscales et sociales	183 541
Total	214 961

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 660
Total	3 660

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
DIVERSES	4 799
ETAT (dont 144 375 à recevoir)	1 071 636
CONSEIL DEPARTEMENTAL TERRITOIRE DE BELFORT	105 300
CONSEIL REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE (dont 44 733 à recevoir)	225 323
FRANCE TRAVAIL	107 779
AIDES EMPLOI	10 201
EPCI (non versé)	15 188
FSE (aap cd90 osa à recevoir)	27 870
Total	1 537 720

Rémunération des dirigeants

En application du principe de respect du droit des personnes, la rémunération des dirigeants dans le cadre de l'article 261-7 1° du CGI et article 242 C et le montant brut global de la rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 relative au volontariat associatif, n'est toujours pas indiqué, car cela aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Valorisation des contributions volontaires

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mise à disposition de locaux ou matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Selon les dernières évaluations disponibles :

avec l'Association Régionale des Missions Locales de Bourgogne Franche Comté (ARML BFC)

- internet et messagerie (accès internet pour les professionnels + administration du service messagerie) 5 K€
- mise à disposition d'une psychologue (0,3 ETP) 12 K€
- mise à disposition d'outils de communication 1 K€

mise à disposition gratuite de biens et services, hors participation aux charges locatives payées, Glacis 80 m² estimé à 5 K€, selon l'article 3 de la convention signée en 2021

EXCO
NAXIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

(78 % du prix du loyer) + forfait de participation aux charges locatives.
Delle 43 m² estimé à 2 K€ (montant du loyer) + participation aux charges locatives (électricité, eau, téléphone, .. soit 6 % des charges totales).
Offemont pour 50 m² le Conseil Départemental via Territoire Habitat ne nous a pas fourni les informations permettant d'évaluer la contribution financière que cela représente, convention en cours de négociation.
Belfort locaux MIFE 31 K€, selon convention signée le 19/12/25.
Giromagny + Beaucourt occupation à titre gratuit.

Les heures de bénévolat (AG + CA) ont été estimées et valorisées au smic horaire chargé (15 € / h).
La contribution volontaire pour les heures de bénévolat est ainsi valorisée < 1 K€ (63 h) pour l'exercice 2025, contre 1 K€ (62 h) pour l'exercice précédent.
Il est à noter que les personnes présentes aux instances de l'association sont des élus ou des représentants des partenaires. Elles siègent au nom d'une personne morale dont elles sont salariées, élues et/ou membres actifs.
L'association ne compte aucune personne physique individuelle dans ses membres.
Les personnes étant présentes aux instances au titres de la structure qu'elles représentent, nous ne sommes pas destinataires de leurs adresses et ainsi dans l'impossibilité d'évaluer la valeur des indemnités kilométriques.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Couverture par une contrat d'assurance valorisé à 155 K€.
Un complément de provision pour charge de 19 K€ a été comptabilisé au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
	moins d'un an	
	1 à 5 ans	37 196
	6 à 10 ans	76 475
	11 à 20 ans	42 937
	21 à 30 ans	17 797
	plus de 30 ans	
Engagement total		174 405

Hypothèses de calculs retenues

- calcul prospectif (ancienneté acquise 31-12-25 / droits ancienneté totale future)
- moyenne entre départ à la retraite à l'âge de 64 ans et mise à la retraite à l'âge de 70 ans
- table de mortalité 20-22 (20-22 en 2024)
- turn over 5.06 % (4,92 % en 2024)
- taux moyen de progression des salaires 2 % (3 % en 2024)
- taux d'actualisation 2 % (3 % en 2024)
- taux de charges patronales 56.52 % (45,85 % en 2024)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

